



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3724

Adaptation de l'opération n° 60047528 "Etude pour convention patrimoine 2015-2020" et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3724 - ADAPTATION DE L'OPERATION N° 60047528 "ETUDE POUR CONVENTION PATRIMOINE 2015-2020" ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Études pour convention patrimoine ».

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

Par délibération n° 2017/3502 du 18 décembre 2017, vous avez actualisé le montant de l'opération 60047528 « Etudes pour convention patrimoine 2015-2020 » à 49 000 € et lancé une deuxième phase d'études portant sur :

- la reprise de la façade principale et de la crypte de l'église Saint-Irénée à hauteur d'un montant estimé à 15 000 € TTC ;
- la restauration de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-François-de-Sales, également pour un montant estimé de 15 000 € TTC.

Cette dernière opération concerne un élément majeur du patrimoine de la ville. En effet, l'orgue de l'église Saint-François-de-Sales, œuvre majeure du facteur Cavallé-Coll, est le seul grand orgue historique de Lyon de renommée nationale et internationale. Il a été classé Monument Historique dès 1977. Il ne manque pas de frapper tout auditeur, même peu averti, par la qualité exceptionnelle de ses jeux, ainsi que les visiteurs de l'église par son architecture et son ampleur.

L'instrument, très utilisé, n'a pas connu de relevage depuis plus de 50 ans. Il présente aujourd'hui une usure considérable. Du fait de sa très grande qualité, de sa rareté et de sa sonorité exceptionnelle, tout programme de restauration devra viser à respecter au maximum l'authenticité et l'intégrité de l'orgue. Il s'agit donc, avant tout projet de restauration approfondie, de lancer une étude exhaustive. Cette étude a pour objectif, outre de connaître au mieux l'instrument, de poser les bases, le cas échéant, d'une restauration la plus mesurée possible et d'évaluer les besoins financiers au plus juste.

Dans cette optique, la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC) a été saisie et a transmis le dossier à la Commission Nationale des Orgues, qui suivra cette opération. Les services de l'Etat préconisent de lancer une étude comportant notamment un diagnostic sanitaire complet de toutes les parties de l'orgue, ainsi que différents scénarii chiffrés d'intervention.

La méthode d'investigation proposée, en vue d'une étude de faisabilité plus poussée, amène à revoir l'enveloppe financière initiale allouée à l'étude et à la porter à 30 000 € TTC.

Cette étude fera l'objet, en outre, d'une demande de subvention auprès de la DRAC.

Le montant de l'opération n° 60047528 « Etudes pour convention patrimoine 2015-2020 », est ainsi porté à 64 000 €, par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme 20005.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2017/3502 du 18 décembre 2017 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Le nouveau montant de l'opération n° 60047528 « Etudes pour convention patrimoine 2015-2020 » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme n° 20005.

2- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de consultation d'architectes et bureaux d'études en application de la réglementation en matière de marchés publics ;
- solliciter des subventions éventuelles auprès de l'État et, notamment, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles / Conservation Régionale des Monuments Historiques, ou d'autres organismes et signer les conventions financières correspondantes.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme 20005, AP n° 2015-1, opération 60047528 et sera imputée sur la nature comptable 2031, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :

- 2017 : 4 500 €TTC ;
- 2018 : 59 500 €TTC.

4- Les recettes éventuelles seront imputées sur les natures 1321 et 1328, fonction 324.

5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER